



## Contrat d'affiliation à la Caisse de prévoyance du domaine EPF<sup>1</sup>

du 29 novembre 2023

Approuvé par le Conseil fédéral le 29 novembre 2023

---

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> janvier 2024

<sup>1</sup> Le contrat d'affiliation est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi. Le texte est disponible à l'adresse: <https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2023/2829> > Informations générales > Étendue de la publication > Publication sous la forme d'un renvoi. Le contrat d'affiliation et ses annexes (Règlements de prévoyance RP-EPF 1 et RP-EPF 2, SLA prestations) peuvent être obtenus auprès de PUBLICA ([www publica.ch](http://www publica.ch)). Le règlement de prévoyance du 3 décembre 2007 pour le personnel du domaine des EPF (RP-EPF 1) est publié au RS **172.220.142.1**. Le règlement de prévoyance du 3 décembre 2007 pour les professeurs des EPF (RP-EPF 2) est publié au RS **172.220.142.2**.

